

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 15 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
 à Paris, Dongrel et Bullier jeune, pl. de la Bourse, 33, rue Vivienne ;
 à Lyon, chez M. J. Malignon, agent de publicité 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 4^{er}, ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
 Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne, le 3 novembre 1872.

Le 27 octobre 1870, il y a deux ans, Bazaine capitulait. Il y a deux ans, Bazaine livrait aux prussiens notre armée, notre dernier espoir, il vendait nos drapeaux, nos canons, nos caissons, nos vivres et couronnait, par la trahison la plus infâme, l'œuvre du lâche de Sedan.

Les deux cents mille soldats de Frédéric-Charles se répandaient alors sans obstacles dans notre malheureux pays, l'armée de la Loire fut vaincue et Paris succomba.

Alors comme aujourd'hui la France cria justice ! Nous ne regrettons point le temps qu'on a mis à l'instruction de ce procès, le crime de Bazaine et ses complices, apparaîtra dans toute son horreur et la justice, que la France réclame depuis deux ans, sera faite. Attendons.

Depuis les élections du 20 octobre les hommes de février, loin de se rendre à l'évidence et de se conformer aux vœux de la nation, redoublent d'ardeur et poursuivent leurs criminelles intrigues. Ils ne rêvent que nouveaux plans, nouveaux projets et nouvelles combinaisons (hostiles à la République) plus incroyables les uns que les autres. Ils parlent d'établir une seconde Chambre, de nommer un vice-président, et ces ennemis déclarés de la République s'imaginent qu'ils ont le droit de faire une constitution et de l'imposer au pays, alors même que les électeurs viennent pour la dernière fois leur signifier leur congé en bonne et due forme le 20 octobre. Le pays ne connaît plus l'Assemblée de Versailles dont il répudie les tendances et les actes ; il l'a prouvé dans toutes les élections partielles qui ont suivi celles du 8 février.

La France, (dit : la République française) a prononcé pour la quatrième fois depuis le 8 février sa résolution de rompre avec une Assemblée qui ne représente ses opinions ni ses désirs. Pourquoi donc essayer de ruser avec la France ? Pourquoi donc rêver des combinaisons qui éluderaient ses volontés ? Serait-ce là de la politique habile prudente et sage. En travaillant à constituer la République avec cette réunion de monarchistes de Versailles en désaccord avec le pays, on se met dans le cas d'encourir sa réprobation et sa colère.

M. Louis Blanc termine la conférence qu'il a envoyée aux membres des Cercles républicains d'Avignon et de Marseille par les lignes suivantes :

Conférence de M. Louis BLANC.

LE

PARTI RADICAL

SON PROGRAMME. — SA POLITIQUE

(Suite. — Voir le numéro du 27 octobre.)

Lorsqu'ils ont l'air de commander, ils ne font souvent qu'obéir aux ordres d'invisibles maîtres dont, sans en avoir conscience, ils subissent l'autorité ; et je sais tel penseur qui, du fond de son tombeau, agit plus souverainement sur les hommes que ne fit jamais du haut de son trône, le plus vanté des rois de la terre. Mais la force, sous son aspect matériel, mais le pouvoir, dans ce qui constitue son action apparente, voilà ce qui n'est pas le lot des hommes venus avant l'heure. La force et le pouvoir, tels qu'ils sont compris par les observateurs superficiels, n'appartiennent qu'aux hommes venus à l'heure, à ceux qui n'ont pas fait le présent lorsqu'il était l'avenir, mais qui en résumé, et, pour ainsi dire, en personnifiant les idées, les besoins, les tendances.

La singularité du fait caractérisé par ces mots la République sans les républicains consistait donc en ceci, que l'exclusion prononcée s'étendait à tout un parti, et cela au moment même où c'était son idée qui triomphait. A quelle époque et dans quel pays vit-on une révolution avoir pour résultat l'excommunication politique du parti dont

« Je m'arrête donc, Si l'Assemblée est bien inspirée, elle mettra fin en avançant l'heure de sa retraite, aux inquiétudes et aux maux qu'entraîne un provisoire prolongé outre mesure ; elle coupera court, par un patriotique appel aux urnes à toute discussion sur la nature et l'étendue de son mandat, au lieu de se raidir contre le résultat des élections partielles, elle en étudiera la signification profonde ; elle ne mettra pas sa dignité à redouter le scrutin et à le fuir ; elle comprendra qu'il ne suffit pas de se proclamer pouvoir constituant pour l'être et que durer ce n'est pas vivre »

Il s'est passé, jeudi dernier, à Châlons, un fait que l'on a eu tort d'exagérer, mais qui, réduit à ses véritables proportions, n'en reste pas moins extrêmement fâcheux. Un détachement d'infirmiers envoyé à Châlons, sous les ordres d'un sergent-major, se sont trouvés, à leur arrivée à destination, sans gîte et sans vivres. Il s'en est suivi quelques conflits, heureusement sans gravité aucune entre les infirmiers français et les Prussiens, qui, conformément aux stipulations du traité de paix, firent désarmer nos compatriotes.

Ne rompra-t-on jamais avec les anciens errements, et l'intendance militaire, dont l'insouciance et l'incapacité ont été les causes principales de nos désastres, conservera-t-elle ses habitudes légendaires ? Eh quoi ! nous sommes en plénitude de paix, et l'on ne peut régler le voyage, sur la terre française, d'un détachement de quatre-vingts hommes, de façon à ce que le coucher et les munitions de bouche leur soient assurés ?

Que serait-ce donc s'il fallait pourvoir aux besoins d'une armée de cinq ou six cent mille hommes, marchant en pays ennemi et réclamant à la fois vivres, abri, munitions de guerre, vêtements, armes de rechange, secours aux blessés, etc. ?

Les mœurs républicaines s'acclimatent en France, avons-nous dit lorsque nous avons vu, pendant les vacances, les députés se mettre en relation directe avec les électeurs, au moyen de circulaires et de discours.

Les progrès que nous signalons ont marché plus rapidement que nous ne pouvions l'espérer, car nous lisons aujourd'hui une lettre écrite de Bourbonne-les-Bains par des électeurs de la Haute-Marne, qui somment leurs députés, MM. le prince de Joinville, le baron de Lésperut, Peltre-Villeneuve, du Breuil de Saint-Germain et de Bourges, appartenant tous au clan orléanistes, de se suivre l'exemple de leurs collègues, en se présentant à leurs commettants et surtout en se conformant aux vœux de ceux-ci.

elle était l'œuvre ? L'œuvre sans les artisans ! La victoire sans les vainqueurs ! Mais qui donc, pendant l'ère des monarchies, s'avisait jamais de dire : La royauté sans les royalistes ?

Cela eût supposé un désintéressement, dont les républicains seuls étaient capables. Aussi n'ont-ils eu en vue qu'une chose : le profit que leur idée pouvait tirer de leur abnégation, dans des circonstances absolument exceptionnelles.

Elles étaient de telles nature, ces circonstances, que la République semblait devoir trouver son compte à être gouvernée, pendant une période transitoire, par un homme qui tirât de ce fait même qu'il s'était rallié à elle après l'avoir longtemps combattue, le pouvoir de dissiper les inquiétudes mal fondées, de rassurer les esprits timides, et de faciliter la conversion des âmes sincères. C'était précisément parce que M. Thiers avait toujours jusque-là servi la monarchie, que la République ne pouvait pas le prendre à son service sans que ceux qui l'avaient déclaré impossible fussent amenés à dire : « Il faut qu'elle soit bien indispensable, puisque M. Thiers lui-même, aujourd'hui, semble la juger telle ! »

Le maintien de la République n'était pas, d'ailleurs, l'unique intérêt dont il y eût à avoir souci. Un autre grand intérêt était en jeu : la libération du territoire.

Or, par ses antécédents de ministre, sa longue pratique des affaires, son commerce avec les cours étrangères, ses relations avec le monde financiers, M. Thiers était parfaitement en position de rassurer la Prusse sur l'exécution possible des engagements contractés envers elle et d'appeler la confiance des capitalistes au secours de la France en détresse.

Il suffisait donc que M. Thiers engageât publi-

Nous serions curieux de savoir ce que M. le prince de Joinville et ses amis vont répondre à cette sommation en bonne et due forme.

Un débat très-vif a eu lieu aux Cortès espagnols, à propos de la discussion du projet de loi portant appel de 40,000 hommes sous les drapeaux.

Le parti républicain, à cette occasion, a rompu ouvertement avec le parti radical, actuellement au pouvoir, de M. Figueras, l'un des chefs du camp démocratique, a déclaré à la tribune que les républicains, abhorraient toutes les monarchies, avaient la conviction que le ministère Zorilla serait le dernier de la dynastie de Savoie.

On lit dans l'*Avenir national* :

Aussitôt que le résultat des élections de dimanche dernier a été connu en Amérique, le président des Etats-Unis a fait exprimer à M. Thiers toutes ses félicitations pour les progrès accomplis en France, depuis deux ans, par l'idée républicaine.

M. Grant a ajouté qu'il espérait que M. Thiers aurait la gloire de fonder en France le gouvernement républicain, et que, dans tous les cas, les dernières élections seraient fort bien accueillies aux Etats-Unis, et qu'elles ne pouvaient que resserrer les liens d'amitié qui unissent les deux peuples.

Le gouvernement suisse a fait également adresser à M. le président de la République ses félicitations.

Il y aura décidément un Message présidentiel à l'ouverture de la session parlementaire. C'est le *Bien public* qui nous en informe. Le président de la République, dit-il, ne saurait manquer de rendre à l'Assemblée compte de la situation des affaires politiques, et de lui présenter un exposé non seulement des faits accomplis pendant ces trois mois de vacances, mais encore des projets que le gouvernement a l'intention de lui soumettre.

P. S. — Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une dépêche de Bordeaux, qui nous parvient à la dernière heure et qui nous apprend que, dans un banquet offert hier aux députés monarchiques de la Gironde, MM. Princeteau, duc Decazes et Carayon-Latour, députés, ont formulé des vœux pour qu'un jour vienne où l'on pourra porter la santé du roi et des princes de la maison de France. (National).

quement son honneur à conserver intact le dépôt de la République, pour que deux voix nous criassent de l'aider à tenir tête aux royalistes — deux puissantes voix : celle de la République et celle de la Patrie !

Et pourquoi n'aurions-nous pas cru aux promesses de M. Thiers ? Oh ! certes, nous n'avions pas oublié le temps où il défendait contre nous la cause des rois avec un ardeur passionnée. Nous nous rappelions avec quel dédain il traitait alors de chimérique cette conception républicaine dont, l'avènement devait mettre en relief d'une manière si élatante le caractère pratique. Nous nous rappelions le discours fameux où il déclarait que l'essai de la République en France avait été fait deux fois, qu'il avait deux fois échoué, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu d'en faire un autre, ne se doutant guère qu'un jour lui-même, oui, lui-même, se chargerait de faire cet autre essai, qui, je l'espère bien, sera décisif, cette fois, en faveur de la République !

Tout cela, nous le savions ; et de tout cela résultait pour nous la preuve que M. Thiers n'était pas de ceux qui prévoient l'avenir et qui le préparent. Mais nous savions aussi qu'il était éminemment capable d'apprécier les exigences du présent et de les reconnaître pour n'avoir pas à les subir. La merveilleuse vivacité de son esprit, son expérience des hommes et des choses, la promptitude de son coup d'œil, voilà ce qui nous répondait de la réalité de son adhésion à la République. Et ce qui nous en répondait encore, c'était son ambition satisfaite, — son ambition arrivée, par la République, au plus haut sommet que puissent atteindre les élans d'une âme faite pour le pouvoir.

Nous comptons, en outre — et je le dis avec

A LA FÈRE

Dans une réunion à la Fère, chez un officier supérieur de la garnison, un autre officier supérieur, attaché à la personne du ministre de la guerre, aurait, disait l'*Indépendance belge*, exprimé tout haut les sentiments les plus hostiles à la République et maintenu que l'armée était presque entièrement favorable à une restauration impériale.

Ces idées auraient provoqué de vives réclamations parmi les officiers présents, mais n'auraient pas arrêté le nouveau venu, qui aurait maintenu même, que le ministre de la guerre ne se montrerait pas sévère pour les démarches qui pourraient être faites par des militaires auprès des membres des familles déchues, mais qu'en revanche, il ne permettrait jamais qu'un officier assistât à des banquets radicaux.

A cette citation, une note du *Journal officiel* donne un démenti au même moment, où les *Tablettes d'un spectateur* publient de nouveaux détails circonstanciés sur cet incident.

Le *Sicéle* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

On en conviendra, en face de pareils détails, lorsque tant de personnes sont directement mise en cause, la note du *Journal officiel* ne suffit pas. Il faut que les assistants de la réunion de la Fère soient interrogés, et qu'une enquête au grand jour établisse, oui ou non, M. le lieutenant colonel Fabre, aide de camp du Ministre de la guerre, a tenu le langage que lui prêtent l'*Indépendance belge* et les *Tablettes d'un spectateur*.

L'honneur de cet officier y est engagé, et non moins la responsabilité du ministre de la guerre ; disons tout : la sécurité même du pays. Quelle serait, en effet, la situation de la France en face des intrigues des partis et des conspirations bonapartistes, ces conspirations trop avouées, hélas ! si les conspirateurs pouvaient à un moment donné, compter sur l'appui ou seulement sur la tolérance du ministre de la guerre ? Où en serions-nous, si le ministre de la guerre était, comme il aurait plu de le dire à l'un des officiers attachés à sa personne, décidé à permettre à tous les militaires de se rendre à Chislehurst ou auprès des prétendants monarchistes, et résolu à ne souffrir aucune marque de sympathie pour Gambetta ou aucun républicain ?

Disons-le bien haut : l'honneur de l'armée tout entière, est intéressé à ce qu'aucune équivoque ne puisse demeurer sur cette affaire. Il ne faut pas que l'on puisse croire que l'armée a un autre rôle celui d'être le défenseur de la loi ou même qu'elle consentirait à en accepter un autre. Si nous sommes bien renseignés, aux paroles de M. le colonel Fabre parlant des sympathies bonapartistes de l'armée, M. Delettre aurait répondu hardiment en lui proposant un pari : « Que demain le régiment soit convoqué ; exhortez-le par un discours à passer à l'empire ; moi, j'en inviterai

le plaisir qu'une honnête homme éprouve à être juste, — nous comptons sur son amour pour la France. Car, s'il est une vertu qu'on doive saluer avec respect dans M. Thiers, surtout en ce moment, c'est son patriotisme, — patriotisme exclusif comme presque tous les sentiments forts, et rebelle à l'idée de la solidarité des peuples, mais dévoué, ardent, infatigable.

C'est sur ces données que nous avons réglé notre politique.

Placés en présence d'une majorité assez étrangère à nos aspirations, assez hostile à nos idées, assez aveuglément prévenue contre nos personnes pour être tentée de repousser toute proposition venue de nous, uniquement parce qu'elle venait de nous ; réduits de la sorte à craindre de compromettre, par un appui trop ostensible, le succès de mesures que nous estimions utiles ; et, d'autre part, convaincus que c'était le cas ou ja-mais de courir au plus pressé ; qu'avant de demander à la République de porter ses fruits, il fallait la mettre en état de vivre ; nous avons subordonné à cette nécessité suprême tout ce qui n'exigeait de nous aucun sacrifice de conscience, évitant les sujets d'irritation, tenant compte de l'opportunité des questions à soulever autant que de leur importance théorique ; parlant, au plus fort de la guerre civile et pour l'arrêter, le langage d'un conciliateur ; nous condamnant au silence, lorsque nous sentions ne pouvoir, en élevant la voix, qu'ajouter aux complications du moment et envenimer les choses ; appuyant M. Thiers contre les royalistes ; nous abstenant lorsque nous étions dans l'alternative, ou de l'appuyer sans raison suffisante, ou de jouer contre lui le jeu des réactionnaires de l'Assemblée, et nous effaçant toutes les fois qu'il devait résulter de là que la situation de la République fût moins cri-

à défendre la République; vous verrez lequel de nous deux le régiment suivra! »

La République est en effet le gouvernement légal du pays; pour l'armée, il n'en est point d'autre. La façon dont l'armée a voté aux élections du 20 octobre en a témoigné une fois de plus. Et voilà pourquoi nous demandons encore que la lumière se fasse sur l'affaire dont il s'agit.

LE VŒU DES HONNÊTES GENS

Il paraît que les « honnêtes gens » forment un vœu. Ce vœu, le journal le *Monde* a l'obligeance de nous le révéler. Les « honnêtes gens » sont, on le sait, ces gracieux débris de toutes les exploitations monarchiques, qui crient à de certains intervalles, par nature et par intérêt à la fois, que « la République, c'est le désordre; que les républicains ne rêvent que bouleversements, et qu'eux, honnêtes gens, ont le privilège des moyens légaux et pacifiques. »

En bien! les honnêtes gens nous font savoir, par l'organe du *Monde*, journal ultramontain, qu'ils n'ont plus qu'une pensée; la qualité, il est vrai, compense la quantité: cette pensée, c'est qu'« une crise, si sanglante qu'elle soit, est indispensable pour dessiller les esprits du pays aveuglé. »

Eh d'autres termes, la monarchie, qui ne peut plus avoir le baptême du scrutin, accepterait avec plaisir le baptême du sang.

Voilà qui est franc et sincère. Le *Monde* n'est pas de la famille du *Journal de Paris*, qui trouve les dernières élections « trop peu dessinées pour qu'on en puisse déterminer la signification. » Ce bon *Journal de Paris*! On dirait le Bonaparte après Sedan, s'écriant: « La lutte a été trop embrouillée pour qu'on puisse constater de quel côté est la victoire. » Le *Monde* est moins hypocrite, quoique catholique, apostolique et romain; il affirme ingénument n'avoir plus d'espoir que dans une guerre civile.

Une guerre civile!... On sait quelle chose épouvantable et abominable cela est. On sait quelle somme de souffrances, de provocations, de délire, est nécessaire, pour que des hommes (qui risquent leur vie) soient entraînés à la lutte contre leurs concitoyens... Mais c'est un triste signe des temps, et une chose bien incroyablement monstrueuse, qu'un dévot, tranquille dans son cabinet et qui vient de lire à son aise le résultat des élections, trempe posément sa plume dans l'encrier et écrive avec béatitude:

« Un doux échange de coup de fusil nous sera nécessaire, à l'heure qu'il est, pour pêcher en eau trouble. »

La bonne foi des monarchistes se montre ici tout entière.

Après les élections de Février, — en vain on leur démontrait qu'aucune génération n'ayant le droit d'enchaîner par son vote la génération suivante, n'avait le droit d'établir un régime qui prétend durer sans se soumettre de nouveau au suffrage; en vain on leur prouvait qu'une Assemblée, nommée sous le coup d'un désastre pour signer les mesures nécessaires, n'avait aucun titre pour disposer de la France; ils n'avaient qu'un cri: « Respect au suffrage universel! »

Aujourd'hui, le suffrage universel s'est prononcé contre eux; ils en appellent à la violence.

Et ces mêmes hommes qui, il y a à peine un mois, se déchaînaient si furieusement contre un orateur républicain en l'accusant de causer une agitation qu'il essayaient de produire par des moyens factices... aujourd'hui les voilà qui disent un petit massacre bénin, d'où puisse sortir une monarchie.

Il faudrait que le pays fût bien sourd pour ne pas les entendre, et très stupide pour ne pas les juger. Heureusement les dernières élections ont prouvé qu'il les appréciait à leur valeur.

Le gouvernement continuera-t-il maintenant à confier les places à des « honnêtes gens » de ce parti, qui appelle de ses vœux une crise si sanglante qu'elle soit?

CAMILLE PELLETAN.

Chronique locale

MAIRIE DE ROANNE

AVIS

Les personnes qui changent de logement au 1^{er} novembre sont prévenues qu'elles doivent faire à la Mairie déclaration de leur nouveau domicile dans un délai de dix jours.

Les citoyens qui négligeraient de remplir cette formalité sont avertis qu'ils pourraient être rendus légalement responsables des conséquences de leur incurie.

Le 27^{me} de ligne se rendant de Valence au camp d'Avor passera à Roanne:

La première colonne composée de 15 officiers, 374 hommes, 2 chevaux, le 5 novembre à 8 heures du soir.

La deuxième colonne composée de 19 officiers, 323 hommes, 6 chevaux, le 6 novembre à 8 heures du soir à la gare du Coteau.

La troisième colonne composée de 12 officiers, 160 hommes, 2 chevaux, le 8 novembre à 8 heures du soir.

Les 3 colonnes ne passent qu'une nuit tant à Roanne qu'au Coteau.

Les délibérations du Conseil municipal de Roanne relatives: 1^o à la cession de l'emplacement des casernes à l'état; 2^o à l'acquisition par la ville de la propriété Nigay pour y établir un champ de manœuvres, un champ de foire et un abattoir; 3^o la vente de la maison dite *corps-de-garde* ont été cette semaine approuvées par le conseil de préfecture. M. le Maire est autorisé à faire tous les actes nécessaires pour la réalisation de ces divers projets.

Elections des Prud'hommes.

Les élections pour le conseil des Prud'hommes de Roanne n'ont pas donné de résultat dimanche dernier.

Un second tour pour les patrons aura lieu le 3 novembre dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville en même temps que le premier tour pour les ouvriers.

Sont électeurs tous les citoyens portés sur les listes. Il n'a pas été distribué de cartes.

Nous ne saurions trop engager patrons et ouvriers à se rendre à ce scrutin.

Il y va de leurs intérêts les plus importants.

Roanne, le 1^{er} novembre 1872.

Monsieur le rédacteur du *Courrier*,

Nous avons l'honneur de vous prier de mettre dans votre journal de dimanche prochain, la liste des candidats proposés pour le renouvellement triennal du conseil des prud'hommes de Roanne.

PATRONS

2^e catégorie M. Dupuis aîné, menuisier, membre sortant.

3^e catégorie M. Cancalon Henri, membre sortant.

4^e id. M. Desmarest Henry et Moncigny jeune, fabricants.

OUVRIERS

1^{er} catégorie M. Chambosse Philibert, ouvrier serrurier.

2^e catégorie M. Saunier Jérôme, ouvrier menuisier.

3^e catégorie M. Lacaze, ouvrier tailleur de pierres.

4^e id. M. Fargeton Philibert, Dansard Claude et Raquet Pierre, ouvriers tisseurs.

Agréez Monsieur le rédacteur, nos sincères salutations.

Le secrétaire,
PERCHE-PAGET,
GARDTON.

Nous avons le regret d'annoncer le changement de M. l'abbé Neuvecelle, nommé inspecteur d'Académie de première classe à Châteauroux. C'est tout simplement une disgrâce palliée par une sorte d'avancement.

M. Neuvecelle était un homme libéral, partisan et défenseur des écoles laïques. C'est assez dire qu'il ne vivait pas en bonne intelligence avec l'administration actuelle.

la part de la majorité une résistance contre laquelle l'appui du gouvernement nous a manqué.

Il nous le devait pourtant, cet appui, en échange de la réserve que nous nous étions imposée pour lui faciliter sa tâche; et je crois, quant à moi, qu'il aurait été obligé de nous l'accorder, si tous ceux qui, dans l'Assemblée, le soutenaient contre les royalistes, avaient été frappés, comme ils auraient dû l'être, des inconvénients attachés à un concours sans conditions.

Quoi qu'il en soit, il n'a pas dépendu de nous que la France, encore toute meurtrie des suites de la guerre étrangère, n'échappât aux horreurs de la guerre civile; il n'a pas dépendu de nous que les dernières traces de nos discordes ne fussent effacées. Si notre voix avait été écoutée, non-seulement Paris, par la levée de l'état de siège, serait, à l'heure qu'il est, rendu à la liberté; mais l'amnistie, tout en attestant la puissance de la loi, ferait, dès aujourd'hui, bénir à une foule de familles éplorées le nom de la République.

Et ce qui n'a pas non plus dépendu de nous, c'est que la nation ne fût appelée à mettre un terme aux espérances factieuses et aux intrigues par des élections nouvelles, — élections dont la nécessité devient de jour en jour plus pressante et que nous ne cesserons de réclamer jusqu'à ce que, sur ce point, l'intérêt manifeste du pays et la raison l'emportent.

On peut apprécier, d'après ce qui précède, l'équité des attaques dirigées par les ennemis de la République contre le parti auquel je m'honore d'appartenir. Ce que les mandataires de ce parti ont le droit de dire bien haut, c'est que la diffusion rapide du sentiment républicain en France et le succès de l'emprunt témoignent en faveur de la politique qu'ils ont suivie; ce qu'ils ont le droit de dire bien haut, c'est qu'ils ne sont pas

Il aurait eu dernièrement une scène assez vive avec M. Ducros. Les choses mêmes seraient assez loin! Voilà sans doute l'explication!

M. Jules Simon, faisant des *mamours* à M. Ducros, c'est trop fort!

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Neuvecelle laissera parmi nous des regrets à peu près unanimes.

Où n'en dira pas autant quand M. Ducros quittera le département de la Loire!

République des paysans.

UNE STATUE A THIERS

On fait circuler des listes de souscription les fonds recueillis doivent servir à ériger un monument à M. Thiers fondateur de la République française.

Son rôle de Washington n'est pas encore rempli. De grâce, patience et attendons. — Ne nous exposons pas à brûler demain ce que nous adorons aujourd'hui.

Que M. Thiers prête la main au projet qu'à la Chambre de limiter le suffrage universel; et l'on verra ce qui adviendra de la République et de son président.

PASSAGE DES TROUPES

De nombreuses réclamations se sont élevées contre l'heure tardive de l'arrivée à Roanne des convois de troupes qui ont traversé notre ville la dernière semaine, on comprend sans peine combien il est désagréable pour les citoyens d'être dérangés inopinément dans leur domicile à 9 ou 10 heures du soir. D'un autre côté il est bien pénible pour les militaires harassés de fatigue d'avoir à chercher leur logement à une pareille heure à travers les rues désertes et les maisons fermées. Plus d'un, nous assure-t-on, a préféré coucher à la belle étoile plutôt que de troubler le repos des habitants en exigeant un lit au nom de la loi.

Des plaintes en grand nombre ayant été adressées à la municipalité et une nouvelle colonne du 9^e de ligne venant de Valence et allant au camp d'Avor étant signalée pour les 5, 6 et 8 novembre prochain, M. le maire a cru de son devoir de transmettre à M. le ministre de la guerre les réclamations des habitants de Roanne.

M. le ministre a répondu avec empressement que des ordres allaient être donnés au commandant de la 9^e division militaire afin d'éviter les inconvénients dont se plaint la municipalité et qui désormais ne se renouveleront plus.

Loire. — Nos amis de Saint-Etienne nous adressent la lettre suivante que nous accueillons et insérons avec empressement:

Monsieur le rédacteur,

Il s'est fondé au Soleil, banlieue de St-Etienne (Loire), par les soins des républicains de cette localité, une école laïque libre et gratuite.

Les souscriptions mensuelles, quelle que soit leur importance, sont reçues chez le citoyen Grail, propriétaire au Soleil.

En attendant que l'instruction laïque gratuite et obligatoire soit établie par la loi, les premiers souscripteurs font appel à la bonne volonté de ses partisans.

Nous vous prions, monsieur le rédacteur de vouloir bien insérer cet appel dans votre estimable journal.

St-Etienne, le 26 octobre 1872.

Les membres de la commission provisoire, Castillon, président. — A. Reydon, secrétaire. — A. Grail, trésorier. — Masson, Pierre-Auguste. — Exbrayat.

La *République française*, au sujet de l'article du 10 septembre, que nous avons reproduit, article qui nous a valu la condamnation que l'on sait, s'exprime ainsi:

« Nous avons reçu un nouvel exemplaire rectifié de l'assignation dont nous avions accusé réception dans notre numéro d'hier. De ce papier visé pour timbre, il appert que le Conseil général dont nous avons eu l'audace insigne de parler sans reproduire *in extenso* le grimoire officiel, est le Conseil général de

sans avoir contribué à ces deux grands résultats: l'affermissement de la République et la libération du territoire.

Maintenant, qu'on attaque les républicains tant qu'on voudra, qu'on calomnie leurs intentions, qu'on défigure leurs paroles: on ne parviendra pas à faire prendre le change sur ce que leur attitude a eu de calme, de patient et de mesuré.

Tant que la République a été militante, les vertus qu'elle demandait à ses fidèles, et qu'ils déployèrent, étaient celles du combat: le courage, la généreuse impatience de vaincre, l'ardeur, l'énergie, le dévouement. Ces vertus sont excellentes à conserver; mais elles ne suffisent pas: le parti républicain l'a compris. La République n'est plus, en effet, ni l'utopie dont de prétendus maîtres de la science se moquaient, ni l'idéal que des publicistes myopes déclaraient impossible à réaliser: elle est un fait. Elle n'existe plus seulement à l'état de force opposante, elle existe à l'état de pouvoir. Et c'est pourquoi ceux qui professent son culte n'ignorent pas qu'il faut mettre à son service des vertus en rapport avec ce grand changement, c'est-à-dire la modération, la fermeté tranquille, l'amour de l'étude, l'application aux affaires, la tolérance qui fait les convertis, et l'esprit pratique qui tient compte des circonstances, procède par réformes successives et marche au but sans brûler l'étape.

C'est ainsi que nous arriverons à constituer une République de plus en plus conforme à nos aspirations.

Mais on espérerait en vain y parvenir graduellement et paisiblement, si la nation n'était pas mise en possession complète de cet indispensable instrument de tout progrès pacifique: la liberté.

la Loire. Cette explication amène au bout de notre plume M. le préfet Ducros. Nos lecteurs peuvent juger avec quelle exactitude ce fonctionnaire dévoré de zèle correspond au portrait que nous avions fait hier de notre persécuteur, ayant que son nom ne nous fût révélé. M. Ducros, de qui le regard d'aigle s'étend au loin et dédaigne les étroites limites du département de la Loire, a déjà fait une analogie analogue à l'un de nos confrères de Lyon; quel dommage que l'influence de ce prestigieux homme d'Etat soit forcée de s'arrêter aux frontières de la République française, et que les journaux anglais, belges ou suisses restent libres de raconter ses hauts faits sans les vénérer! Quel spectacle à ravir la pensée, si nous pouvons voir un jour M. Ducros mettre en mouvement par un francement de ses sourcils les parquets de toutes les nations civilisées!

On peut librement discuter les actes de M. le président de la République; mais ceux de M. le préfet Ducros, c'est une autre affaire. Comme si ce n'était pas assez de vivre sous le régime de l'état de siège, voilà que les journaux de Paris vont encore avoir à se garer des colères de M. Ducros...

Ah! C'est mourir deux fois, que souffrir ses atteintes.

Loire. — Le *Figaro* croit faire un compliment à M. Ducros, préfet de la Loire, en racontant qu'à Saint-Etienne ce fonctionnaire inspire une terreur telle, que lorsqu'un enfant n'est pas sage, sa mère n'a qu'à s'écrier: — Tais-toi! ou j'appelle Ducros!

Et qu'alors l'enfant s'apaise immédiatement. Le *Figaro* a l'air de prendre ce pavé de l'ours pour une flatterie.

Si le journal de M. Villemessant s'y prend ainsi quand il veut donner des louanges, comment diable fait-il quand il injurie?

Le *Guigues* de Champvans de la Loire est-il bien flatté de ce compliment raseur qui signifie clairement: on vous prend, monsieur, pour un Crequemitaine, un loup-garou, un anthropophage?

Au fait, peut-être bien; M. Ducros n'a-t-il pas jadis inventé un cas légendaire d'anthropophagie dans son département?

Dernières nouvelles de M. Guigues de Champvans, (le Ducros du Gard).

Ayant appris que dans une maison de Nîmes un perroquet dressé s'amusa à crier: Vive la République! à tous les gens qui passaient devant lui, M. le préfet du Gard a fait cerner cette maison par douze bataillons de la ligne.

Et il a ordonné que les maîtres du perroquet ne recussent du dehors aucune nourriture jusqu'à ce que l'animal subversif remplace son cri séditieux par celui de: Vive monsieur le préfet!

M. DUCROS

EN TOURNÉE ÉLECTORALE

M. Ducros, notre préfet *bien aimé* n'a fait que toucher à la préfecture depuis son retour; à peine arrivé, il est parti pour faire une *tournée départementale*. Il a tout d'abord honoré de sa visite l'arrondissement de Montbrison, où il a reçu l'aristocratique hospitalité de M. de Meaux, qui réunissait, le 22 octobre dernier, dans son château, un certain nombre de ses coreligionnaires politiques.

Paris-Journal publie au sujet de ce voyage une lettre que reproduit en tête de sa chronique le *Mémorial* de ce jour, sur laquelle j'appelle toute votre attention, et dans laquelle on annonce que: « M. Ducros vient d'entreprendre une tournée dans son département (comme qui dirait dans ses terres) qui, espère le correspondant, aura de très-bons résultats. »

Quels résultats peut bien poursuivre le préfet de la Loire?

L'auteur de cette lettre se charge de nous l'expliquer.

« Il s'est donné la mission de signaler aux conservateurs de toute nuances, la nécessité de s'unir pour lutter contre le radicalisme. »

Ainsi, nous voilà fixés! M. Ducros, c'est *Paris Journal* qui publie la nouvelle, entreprendre une campagne contre le radicalisme! — Je saurai bientôt ce qu'il y a de vrai dans les intentions qu'on lui prête, et ce qu'on entend par ces mots: « Contre le radicalisme. »

Aurai-je bientôt à vous entretenir de nouveaux exploits? Nous serait-il réservé d'assister à de nouvelles persécutions contre les républicains? — Je ne sais.

Le correspondant de *Paris Journal*, nous fait frémir en vérité, et la panique nous ga-

Pour que le suffrage universel soit le suprême tribunal accepté par tous, encore faut-il que tous puissent plaider devant lui, sans obstacle et sans contrainte, la cause de leurs convictions diverses ou contradictoires.

Pour que les séditions soient à jamais remplacées par l'appel aux urnes et qu'il n'y ait plus d'autre bataille possible que la discussion encore faut-il que la discussion soit libre.

Pour qu'il soit coupé court définitivement aux manœuvres, aux sociétés secrètes et aux complots, encore faut-il que les droits de réunion publique et d'association soient consacrés.

O fatal abus des mots! quand donc se décidera-t-on à définir ceux qu'à chaque instant l'on emploie? Si par le mot *révolutionnaire* on entend ce qui menace l'ordre, — l'ordre véritable, — et par le mot *conservateur* ce qui le protège, je ne connais rien de plus révolutionnaire que la tyrannie, et rien de plus conservateur que la liberté.

LOUIS BLANC.

gne... Ses renseignements en effet, sont peu rassurants, et ne tendent à rien moins qu'à faire jouer à M. Ducros le rôle de *Croquemitaine* dans le département de la Loire.

Si l'on en croit ce prophète de malheur, « il » propose d'exclure à l'avenir des listes de « suffrage pour l'Assemblée nationale, le Conseil général, le Conseil municipal même — s'agit-il de la Commission ou du Conseil ? Je l'ignore — tous les gens enfin qui, par peur ou par ambition, ont été entendus et applaudir les *insanités* (sic) débitées par M. Gam-betta, lors de sa visite à Unieux, chez M. Doran, il y a quelques semaines. »

Il s'agit, comme vous le voyez, tout simplement de réformer le suffrage universel, au moins dans le département de la Loire.

Ah ça ! M. Ducros nous reviendrait-il de Versailles ou de Paris, avec des pouvoirs extraordinaires ?... Si ce n'est une mystification, il s'agit pourtant d'arriver — et le moment serait venu pour nos représentants et pour toute la presse républicaine d'entreprendre enfin une campagne décisive contre l'omnipotence de M. Ducros !

« Si nous sommes bien renseignés, ajoute *Paris-Journal*, M. Ducros voudrait inaugurer, en politique, le régime de la *lutte officielle* des honnêtes gens contre les manœuvres tantôt sourdes, et tantôt imprudentes de radicalisme. »

Si cela était, le champ serait vaste assurément, et assez largement ouvert à l'arbitraire, pour donner de sérieuses inquiétudes. Mais, cette nouvelle attitude du préfet de la Loire est tellement en désaccord avec ce qu'on dit des intentions du gouvernement, que nous ne saurions y attacher plus d'importance que ne comporte cette correspondance à sensation. Il est plus vraisemblable qu'on a voulu, par ce moyen, enlever aux républicains une espérance prématurée sur le départ du préfet, donner le change aux bruits qui courent, et répondre ainsi avec une sorte de menace à toutes les plaintes légitimes qu'a fait naître une administration impopulaire. Néanmoins, je ne pourrais laisser passer sans la signaler une nouvelle aussi étrange.

Nous n'y aurions sans doute pas attaché autant d'importance, si le *Mémorial* lui-même, journal officiel, jadis officiel, n'avait ajouté à la lettre qu'il emprunte au *Paris-Journal* les réflexions suivantes :

« Nos propres renseignements, sans être tout à fait aussi précis, se rapprochent beaucoup de ceux de *Paris-Journal*. Il est exact que M. Ducros a commencé cette semaine sa tournée dans le département de la Loire, et nous croyons en effet que cette tournée a pour objet d'entamer avec le radicalisme une lutte vigoureuse. »

Ainsi, les républicains qui doivent être nécessairement pour l'administration actuelle des radicaux se trouvent prévenus : ils n'ont qu'à bien se tenir ! M. Ducros, en personne, entre en campagne.

Je vous tiendrai dans tous les cas soigneusement au courant des faits et gestes du foudre de guerre dont on nous menace ; j'entre en campagne à mon tour, et je me propose bien de pousser le cri d'alarme, si nous sommes appelés à subir de nouvelles violences.

M. Ducros est parti ce matin même pour l'arrondissement de Roanne.

Je dois vous dire pourtant que la nouvelle de *Paris-Journal* nous laisse ici parfaitement calmes, et que, fortement campés sur le terrain légal, nous attendons de pied ferme les mesures ou les provocations de quelque part qu'elles viennent.

Nous avons vu M. Ducros, la semaine dernière à Roanne. Outre ses visites à l'hospice, à l'établissement des Petites-Sœurs, au Phénix et aux écoles et même à M. le Curé de la paroisse Saint-Etienne, dont la porte est restée close, on a fort remarqué sa visite au portier de l'Hôtel-de-Ville avant l'ouverture des bureaux, et surtout la réunion nombreuse qui a eu lieu le soir à la Sous-Préfecture.

Le public de Roanne ne s'est point ému de cette tournée préfectorale. Il connaît son Ducros sur le bout du doigt et attend son successeur avec résignation et patience.

ÉPÎTRE AUX ROANNAIS.

Découverte d'un merle blanc par M. Ducros ou la grande joie du préfet de la Loire.

En ce temps-ci le cœur préfectoral de M. Ducros fut inondé de joie ; et voici comme : Il y avait réception, vendredi dernier, à la sous-préfecture de Roanne.

Un dîner préparatoire avait adouci les entrailles du préfet, irrité contre sa mauvaise ville. Il digérait, adossé à une cheminée flanboyante ; la farce supérieurement préparée qu'il avait engloutie et qui garnissait ses augustes flancs, avait pour un temps calmé sa colère.

Il digérait ; aussi regardait-il entrer sans trop d'impatience les premiers naturels de l'endroit qui venaient l'examiner de près.

Il faut vous dire, bonnes gens, que si papa préfet ne porte pas dans son cœur ses petits Roannais, c'est qu'il les considère tous comme autant de petits Crétins. Ce qui le défrise le plus, c'est le Conseil municipal ; mais il ne peut le changer, car (comme il le dit si gracieusement) les éléments lui manquent pour le remplacer. Les éléments Bouillier et C^e (ce rêve impérial) ne lui conviennent même pas. Aussi grande est sa colère ! Et voilà pourquoi il n'aime pas sa mauvaise ville.

Mais, ô joie ! tout va changer de face.... Voyez ce naturel au ventre proéminent, à la démarche lourde, au regard endormi, qui s'avance en hésitant sur le parquet ciré. Il va complimenter l'autorité supérieure, et, par de bonnes paroles, par d'ardentes convictions, rendre au cœur désolé du préfet la joie qu'il ne connaît plus.

Ils sont face à face, leurs paroles se croi-

sent, et ils se reconnaissent pour des matelots du même bord. Mais le naturel à la paupière alourdie s'échauffe et ceux qui voltigent à l'entour s'enfuient stupéfaits, car le préfet leur paraît libéral à côté de son interlocuteur. Un miracle s'était-il donc opéré ? Non. Le préfet jouait simplement le contre-poids modérateur ; mais avec quelle joie, avec quel œil caressant !

Il avait enfin mis la main sur le merle blanc qu'il cherche ici depuis si longtemps. Il tenait enfin un des éléments de sa future Commission municipale. O joie !

Ainsi, bonnes gens de la mauvaise ville, rassurez-vous ; car aussitôt que ce merle blanc aura fait des petits en nombre suffisant pour compléter la Commission future, vous rentrez en grâce, — et c'est celle que je vous souhaite ! Amen !

On nous écrit de St-Haon-le-Châtel :

Il n'est bruit ici que d'un projet magnifique qui met déjà en ébullition les fortes têtes de la localité.

Il s'agissait d'aller capter les abondantes sources de la montagne de *Pardière* au dessus du hameau de la *Judée*. Un siphon gigantesque ferait remonter les eaux jusque sur le sommet de nos vieux remparts d'où elles retomberaient gracieusement.... dans le jardin de monsieur le maire.

On a déjà tracé le plan d'un *Square* avec une cascade qui s'appellera éternellement LA CASCADE GENTON, afin de transmettre à la postérité une image fidèle de la carrière politique de l'homme éminent qui nous administre.

Paisissent ces magnificences dignes des plus beaux jours du règne de Louis XIV consoler un peu M. Genton de n'avoir pas été envoyé à Versailles par les électeurs de la Loire.

Ces grandes eaux couleront peut-être une centaine de mille francs ; mais qu'importe ?

Pour le moment la commune de Saint-Haon n'a pas le sou. Bast ! on s'endettera, on puisera dans la poche des contribuables. Rien n'est trop cher quand il s'agit d'être agréable à un maire comme M. Genton !!!

R.

On nous écrit de St-Bonnet-des-Quarts :

On demande ce qu'est devenu une somme de 300 francs votée par le Conseil municipal pour réparer l'école des filles de Saint-Bonnet. Est-il vrai que dernièrement un *haut personnel* administratif ait été chargé de faire une enquête sur ce sujet sans pouvoir obtenir d'explication satisfaisante ? Peut-être le *Courrier* sera-t-il plus heureux !

Riorges, le 31 octobre 1872.

Monsieur le rédacteur,

Depuis longtemps la commune de Riorges, mécontente de son garde, fait de vains efforts pour obtenir sa révocation.

M. le Maire et l'adjoint et presque tous les habitants de la commune, ne sachant à qui attribuer le maintien en fonction de cet homme qui, presque constamment dans le vin, ne fait aucun service et prétend que maire et adjoint seront revués avant lui, s'en prenaient naturellement à l'administration supérieure.

C'était bien à tort ; une lettre de M. le Sous-Préfet vient de nous faire connaître la vérité et nous ne pouvons que le louer d'avoir agi comme il l'a fait et reconnaître qu'il y a mis toute la bonne volonté possible. Mais il a été induit en erreur. Par qui ? Je vous le donnerais en mille, que vous ne devineriez pas, autant vaut que je vous le dise tout de suite, c'est par M. le Curé, oui M. le Curé !

M. le Curé après avoir gagné, dit-on, un conseiller qui s'est chargé de faire signer la plupart de ses collègues, qui ont signé sans trop savoir pour quoi, une lettre à M. le Sous-Préfet, demandant le maintien du garde, M. le Curé, dis-je, est allé ensuite, dans le cabinet de M. le Sous-Préfet et à chaudement recommandé cet ivrogne au bienveillant intérêt de M. Amiel-Dabaau.

On comprend très-bien qu'en cette circonstance M. le Sous-Préfet se soit contenté d'admonester vivement le susdit garde ; Mais nous espérons que, lorsqu'il sera mieux renseigné lorsqu'il connaîtra que toutes sollicitations qu'il a reçues en faveur de cet homme, émanent toutes en réalité de la même personne, M. LE CURÉ, il donnera satisfaction à la commune qui désire que le garde lui rende pour l'argent quelle lui donne les services qu'elle est en droit d'en exiger.

Agrérez, etc.

Votre dévoué X....

NOS DÉPUTÉS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LEUR BIOGRAPHIE ET LEURS VOTES

DOCUMENTS HISTORIQUES

Sur la législature de 1871-1872 suivis de l'appréciation et des résultats des élections du 20 octobre 1872.

Un volume in-18 : 3 francs

Sous ce titre, la librairie A. LE CHEVALIER, rue de Richelieu, 61, met en vente un Livre qui restera comme l'un des documents les plus précieux sur notre vie politique, depuis la terrible phase de l'invasion jusqu'à ce jour.

Nos lecteurs sont avertis que les abréviations suivantes employées dans ce livre sont :

Paix. — Pour acceptation des conditions imposées par M. de Bismarck, séance du 1^{er} mars 1871.

Ret. Paris. — Retour de l'Assemblée à Paris 1^{er} mai 1871.

Am. Barth. — Pétitions pour le rétablissement du pape dans ses Etats, du 24 juillet 1871.

C. gén. — Loi qui organise des conseils généraux 10 août 1871.

Am. Keller. — Loi militaire : *Tout français fait partie de l'armée active.*

Am. Target. — Tendait à introduire le remplacement dans la nouvelle loi sur l'armée.

Imp. bénéf. — Impôt sur les bénéfices.

Imp. aff. — Impôt sur le chiffre d'affaires.

V. — Nombre de voix.

Nous lisons dans ce livre, au sujet de nos députés de la Loire :

ARBEL DE FLASSIEU (LUCIEN). 47,704 v. Né en 1828. Maître de forges, très-riche. Colonel de la garde nationale de Rives-de-Gier, au 4 Septembre. N'a pas d'antécédents politiques, voté pour : paix, — am. Keller, — imp. bénéf., — imp. aff.

Contre : ret. à Paris, — abstention : am. Barthe, — am. Target, en congé c. gén.

BOULLIER (AUGUSTE). 48,629 v. Né en 1833. Très-riche propriétaire dont les loisirs s'emploient à écrire des ouvrages historiques ; son *Histoire des ducs de Bourbon* a mérité deux fois le second prix Gobert. Légitimiste et cléricale, voté pour : paix, — c. gén., — am. Target, — imp. aff.

Contre : ret. à Paris, am. Barthe, — Keller, — imp. bén.

CALLET (PIERRE-AUGUSTE). 46,938 v. Né en 1812. Ancien rédacteur à la *Gazette de France*, ancien représentant du peuple à la Constituante et à la Législative, y fut de cette majorité qui soutint longtemps L. Bonaparte et ne le combattit que lorsqu'elle pressentit le but définitif de sa politique. Non expulsé au coup d'Etat, il se retire néanmoins en Belgique. rentre en 1833 et est arrêté pour distribution en France des brochures publiées par lui à l'étranger. Légitimiste et cléricale ; mais de l'école religieuse de M. Buchez, voté pour : paix, — c. gén., — imp. aff.

Contre : ret. à Paris, — am. Barthe, — am. Keller, — am. Target, — imp. bénéf.

CHAVASSIEU (JEAN-BAPTISTE). 47,337 v. au 2 juillet 1871. Né en 1872. Maire de Montbrison. Député dans la vie politique. Siége à gauche. N'a voté à aucun des scrutins que nous donnons.

CHERPIN (). 46,489 v. au 2 juillet 1871. Né en 18... Avocat à Roanne, connu pour avoir plaidé quelques procès de presse. Vice-président du conseil général. A signé le manifeste de la gauche, voté pour : am. Barthe, — c. gén.

Contre : am. Keller, — imp. bénéf., — imp. aff. abstention : am. Target.

CUNIT (). 47,831 v. Né en 18... Avocat à Saint-Etienne. N'a pas d'antécédents politiques. A signé le manifeste de la gauche, voté pour : paix, — c. gén., — imp. bénéf., imp. aff.

Contre : ret. à Paris, — am. Barthe, — am. Keller, — am. Target.

DORIAN (PIERRE-FRÉDÉRIC). 49,308 v. et 128,480 par la Seine. Né en 18... Ancien maître de forges. Député de la gauche (1863-1869), il vota pour l'abrogation de la loi de sûreté générale, pour que l'on terminât l'expédition du Mexique, pour le rétablissement du jury en matière de presse, contre l'amendement de la gauche sur les affaires de Prusse. Réélu en 1869, il protesta contre la déclaration de guerre. A la chute de l'Empire, il fut ministre des travaux publics du gouvernement de la Défense. Paris se souvint de son activité, de son initiative, de sa bonne volonté à écouter toutes les propositions des inventeurs. Président du conseil général. A signé le manifeste de la gauche, voté pour : ret. à Paris, — am. Barthe, — am. Keller, — imp. bénéf.

Contre : paix, — c. gén., — am. Target, — imp. aff., — élect. mun.

JULLIEN (ALEXANDRE). 49,101 v. Né en 1823. Directeur des fonderies de Terre-Noire, Voultes et Bessèges. De la réunion monarchique des Réservoirs. Des 94 signataires contre exil des Bourbons, voté pour : paix, — c. gén., — am. Keller, — am. Target, — imp. aff.

Contre : ret. à Paris, — am. Barthe, — imp. bénéf.

MEUX (ADRIEN, vicomte de). 48,088 v. Né en 1820. Gendre de Montalembert. Légitimiste et cléricale. Secrétaire de l'Assemblée. Rapporteur sur le traité de Francfort (avril 74) : dans ce rapport il disait que la signature de ce traité allait permettre de réunir des forces suffisantes pour dompter l'insurrection de la Commune et du même coup. « la démagogie qui nous travaille depuis 80 ans. » A parlé à propos de la loi municipale. Des 94 signataires contre exil des Bourbons. Un des plus ardents orateurs pour soutenir la loi présentée par M. Dufaure, contre l'Internationale, voté pour : paix, — c. gén., — am. Target, — imp. aff.

Contre : ret. à Paris, — am. Barthe, — am. Keller, — imp. bénéf.

MONTGOLFIER (PIERRE-LOUIS-ADRIEN DE). 49,740 v. Né en 1831. Ingénieur à St-Etienne, y a fait en cette qualité de grand travaux d'utilité publique, entre autres les chemins de fer d'Arvant à St-Etienne et de Lyon à Montbrison. A pris part à la défense de Besançon pendant toute la guerre, à la tête d'un bataillon de mobiles, voté pour : paix, — am. Target, — imp. aff.

Contre : c. gén., — ret. à Paris, — am. Barthe, — am. Keller, — imp. bénéf.

SUGNY (FRANÇOIS DE). 48,374 v. Né en 1835. Propriétaire. Légitimiste et cléricale, voté pour : paix, — c. gén., — am. Target, — imp. aff.

Contre : ret. à Paris, — am. Barthe, — am. Keller, — imp. bénéf.

NOTA. — Une erreur s'est glissée dans la biographie de M. Boullier Auguste, qui s'exprime sans doute d'adresser une note rectificative à l'auteur. L'*histoire des ducs de Bourbon* qui a mérité deux fois le second prix Gobert, est due à M. de Chantloze de Montbrison et non à M. Bouillier qui n'y a mis que quelques notes.

ÉLECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A PARIS

Le candidat républicain l'a emporté dans l'élection qui a eu lieu dimanche dernier à Paris. M. Alfred Lamouroux est élu par 2,827 voix contre 1,505 données à M. Poiret. Il convient surtout de faire remarquer l'élévation du chiffre des votants, que l'on peut attribuer, croyons-nous, à la couleur cléricale de la candidature Poiret.

Le candidat de l'*Univers* avait dissimulé sa personnalité ; même, en tête de sa petite profession de foi bien banale et bien incolore, il avait écrits ces mots : *Candidat républicain conservateur*, qui devaient lui attirer plus de voix, assurément que le titre de *candidat cléricale*.

Ainsi déguisé, grisé, masqué, peinturluré, M. Pantaléon Poiret, prenant une attitude bonhomme, se présente aux électeurs parisiens ;

ceux-ci ont, sous sa peau d'emprunt, deviné le cléricale. Cela seul a suffi pour les faire sortir de l'indifférence où ils se tenaient ; ils courent au vote, et M. Pantaléon Poiret se trouve battu.

Battu, oui, et battu complètement ; mais il a pu cependant récolter quinze cents suffrages. Qu'un certain nombre d'électeurs aient été trompés par les apparences dont se couvrait la candidature cléricale, cela ne fait aucun doute ; cependant, le chiffre de 1,500 voix subsiste, et doit nous être un avertissement.

Le parti cléricale, se croit, à tort ou à raison ! plus puissant aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été, de fait, il est plus remuant que jamais, et l'on peut voir partout la marque de son influence. Conscient de sa force, il a la prétention de former un parti politique ; et c'est ainsi que récemment nous l'avons vu rejeter un candidat légitimiste du plus beau blanc pour lui substituer un jésuite du plus beaunoir. Et le jésuite l'a emporté.

L'*Indépendance belge* a reçu des renseignements sur l'élection de M. Martin et sur les manœuvres des cléricaux dans le Morbihan. Le clergé a dit-on, usé de procédés indignes à l'égard du candidat républicain.

Le ministre des cultes aurait eu une entrevue avec l'évêque de Vannes et aurait sévèrement blâmé les agissements du clergé ; on dit que lorsque les élections devront être vérifiées l'honorable M. Beauvais enverra une protestation contre les manœuvres déloyales du parti catholique.

Les électeurs de Lorient ont rédigé une protestation contre l'élection de M. Martin.

Le candidat républicain, M. Beauvais, a adressé, pendant la période électorale, à M. le préfet du Morbihan, une dépêche qui vient d'être rendue publique et dans laquelle il se plaignait d'être calomnié et diffamé en chaire par le clergé de l'évêque de Vannes.

Une enquête aura nécessairement lieu de ce double chef. Nous en ferons connaître à nos lecteurs les phases et le résultat.

Le préfet de la Loire vient de faire inscrire d'office au budget de la ville de Roanne le traitement du frère Pantaléon, directeur de l'école congréganiste, et celui de ses co-ingénieurs, *Le National*.

Inondations.

On a de bonnes nouvelles de nos fleuves. Malgré de sinistres prévisions, les digues ont tenu bon dans la Camargue : tout s'est borné à quelques avaries. On considère la crue du Rhône comme terminée. Nous avons échappé aux désastres qui frappent en ce moment l'Italie. Il nous arrive de ce pays des nouvelles horribles. Le fléau de l'inondation y prend des proportions et une généralité vraiment formidable. Les journaux italiens sont pleins de lamentations.

Rome, 28 octobre, soir.

L'*Opinion* dit que les dommages causés par les inondations, spécialement dans les provinces de Martoue et de Ferrare, sont immenses. Le territoire envahi par les eaux dans ces deux provinces comprend plusieurs centaines de kilomètres carrés : des villes et des villages sont submergés, beaucoup de maisons sont écroulées ; les eaux sont arrivées jusqu'aux toits. Plusieurs milliers de personnes ont pris la fuite. Aujourd'hui, Casa Maggiore et Ostiglia sont menacées. Les craintes des populations sont indescriptibles ; on continue à envoyer des secours.

Hier, un ouragan a éclaté dans la province de Syracuse ; 32 personnes sont mortes ensevelies sous les ruines des maisons.

On lit dans le *Courrier Médical* :

« Les dentifrices du docteur J.-V. BONN nous ont été présentés et leurs formules soumises à notre examen ; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ses produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice, nous en recommandons volontiers l'usage. »

Les dentifrices J.-V. BONN sont composés sans le secours d'aucun acide et privés des substances excitantes ou brûlantes généralement employées ; leurs formules, fruit de savantes recherches et d'une expérience consommée, présentent ensemble deux qualités qu'on trouve difficilement réunies :

L'EFFICACITÉ RÉELLE ET L'AGRÉMENT. (Voir aux annonces.)

On nous adresse la lettre suivante :

« Mostagan (Algérie), 30 juillet 1867.
« A M. Genevoix, 14 Beaux-Arts, Paris.
« J'ai eu l'occasion d'employer sur moi votre huile contre un accès de goutte récent et j'ai obtenu un résultat très-avantageux. Je puis vous dire que c'est le seul remède qui m'a guéri dans douze heures. Jusqu'à présent, les accès que j'ai eus précédemment m'avaient fait garder le lit quinze jours ; avec votre huile, dans les vingt-quatre heures j'ai pu sortir reprendre mes habitudes. Je vous autorise à donner connaissance de ma lettre dans le but de rendre service à ceux qui sont atteints de cette maladie.
« Recevez, etc. »

« V^o SAUVE, négociant. »
Huile pure de marrons d'Inde contre goutte, rhumatismes et névralgies, 5 et 3 fr. dans les pharmacies. Exiger la signature EM. GENEVOIX.

AVIS

LA CHAMBRE SYNDICALE des Entrepreneurs de la ville de Roanne, ayant fait imprimer des SÉRIES DE PRIX pour tous les corps d'état qui concernent la construction, pévient MM. les Architectes, Entrepreneurs, Tailleurs de pierre, Maçons, Charpentiers, Menuisiers, Plâtriers, Serruriers, Ferblantiers, Zingueurs, Plombiers, Fondeurs et Couvreurs qu'ils trouveront chez M. Durand, libraire à Roanne, au prix de 10 francs.

Ce livre est non seulement utile aux entrepreneurs ; mais il est encore indispensable à tous ceux qui veulent faire exécuter des travaux ; avec ces SÉRIES DE PRIX, chaque propriétaire pourra se rendre compte d'avance des dépenses qu'ils vont faire et vérifier ensuite les mémoires de son entrepreneur.

Les dernières récoltes de l'année.

La vendange est achevée aujourd'hui. Nous pouvons donc nous rendre compte du résultat de l'année 1872 au point de vue du vin.

La récolte du Midi est celle d'une bonne année moyenne, comme quantité ; c'est la seule région qui soit aussi bien partagée. Dans toutes les autres, notamment dans le Centre et dans les deux vallées du Cher et de la Loire, les grandes gelées de décembre dernier, et la grêle au printemps, ont causé de très-grands dommages et compromis des plants entiers.

Le Bordelais, sans être aussi favorisé, est celui qui, après l'Hérault, a le moins souffert.

Les premières cuvées ont donné de bon vin rouge, inférieur cependant à celui des dernières années. En revanche, les vins blancs sont parfaitement réussis. La récolte du Médoc sera moyenne, de même que celle des Graves. Dans le Libournais, produit peu abondant, mais d'excellente qualité.

Les Charentes, de même que la plupart des autres vignobles, sont peu satisfaits de la quantité ; en revanche, la qualité est celle des meilleures années.

Cette observation peut s'appliquer, sauf quelques détails, aux autres régions, c'est-à-dire à la Bourgogne (Côte chalonaise, Mâconnais, Beaujolais) ; à l'Orléanais, au Blaisois, au Poitou, à l'Anjou, au Berry, à la Champagne, à la Moselle, où partout la quantité fait défaut dans une mesure plus ou moins grande, mais où partout aussi on se loue de la qualité du vin.

Quelques crus, cependant, n'ont pas donné une couleur aussi belle que dans les bonnes années, notamment ceux du Gard ; mais, à côté de ces petites défailances, on trouve des produits hors ligne.

La Savoie est la région la plus mal partagée au point de vue de la qualité, et il faut ajouter que ce défaut n'est pas racheté par la quantité.

En somme, on peut estimer que, dans l'ensemble, l'année 1872 ne dépassera pas beaucoup une demi-récolte, mais qu'en retour le vin vaudra celui des bonnes, sinon des meilleures années.

La viticulture trouvera donc une compensation dans le fait de cette bonne qualité. Car c'est un des grands avantages du vin, d'augmenter de valeur en vieillissant, et de procurer, même dans les années abondantes, un résultat certainement fructueux quand le produit est bon.

Les prix du vin et du houblon sont partout élevés, d'autant plus que la récolte de ce dernier a été mauvaise en Angleterre et également inférieure en Allemagne.

Le Royaume-Uni a, du reste, été très-mal partagé cette année : à un déficit considérable dans sa récolte de céréales, est venu s'ajouter la maladie des pommes de terre, qui a détruit une partie considérable du précieux tubercule. D'où est résulté en France, depuis un mois, une hausse considérable sur la pomme de terre et sur la féculle. Les derniers avis signalent, toutefois, un ralentissement assez sensible dans les achats effectués par nos voisins, et un temps d'arrêt dans l'élevage des prix.

L'année 1872 n'est pas riche seulement en céréales et en vins généreux (sinon abondants), elle nous a donné aussi une bonne campagne betteravière. Les ensemencements avaient été assez étendus. La température a été favorable à la plante pendant presque toute la saison ; les froids précoces de la fin de septembre ont particulièrement développé la qualité saccharine de la betterave, et l'on estime que la production du sucre égalera celle de la campagne dernière, c'est-à-dire environ 125 millions de kilogrammes.

Le sucre de betterave, on le sait, est un des produits qui tient une grande place dans le chiffre de nos exportations. L'abondance de nos récoltes est donc un grand bonheur dans la situation que nous ont faite les événements, et grâce à elle, une

partie de l'or que nous sommes forcés de donner à la Prusse pourra nous rentrer d'ici un an, et nous permettra de reconstituer un capital si cruellement atteint par l'invasion et par les conséquences d'une guerre désastreuse.

On écrit de Kaltern (Silésie prussienne) à l'Indépendance belge :

Notre commune, d'ordinaire si paisible, se trouve, depuis quelques jours, dans un grand émoi. Une étonnante action vient d'y être perpétrée par un homme dont le caractère sacré devait l'empêcher, plus que tout autre, de commettre un tel forfait. Il s'agit d'un triple infanticide.

Le curé Miller vivait, depuis quelques années, avec sa ménagère, Thérèse Vendt, dans des relations intimes qui ne devaient pas rester sans conséquences. La fille Vendt mit donc ces jours-ci au monde trois enfants à la fois, dont l'existence devait naturellement affecter désagréablement le curé, car il résolut, de concert avec sa gouvernante, de se débarrasser de ce compromettant fardeau.

Il prit une corde, la mit au cou des trois pauvres petits êtres et les étrangla. Le soir venu, il les enterra dans un coin de son jardin. Le crime n'aurait pas été découvert sans un hasard providentiel.

Michel Kuring, le fils d'un paysan, se rendit le lendemain chez le curé pour lui parler d'une affaire de mariage. Pendant l'entretien, le chien de Kuring, qui l'avait accompagné, courut au jardin.

Le jeune paysan, la visite finie, n'apercevant pas l'animal, se mit à l'appeler ; mais celui-ci n'arrivant pas, il alla voir lui-même où il était et l'aperçut de loin dans un coin du jardin, grattant la terre, hurlant et donnant les signes de la plus vive agitation.

Kuring s'approcha et vit avec horreur que son chien venait de déterrer un corps d'enfant. Il courut avertir la gendarmerie, et bientôt une commission judiciaire survint. Le jardin fut fouillé dans tous les coins et recoins, et on découvrit encore deux autres cadavres d'enfant. Le curé et sa ménagère ont été arrêtés et livrés à la justice du cercle.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

du 26 au 2 novembre.

Mariages (6).

Colombat Alexandre-Etienne, 24 ans, coiffeur, et Monchanin Antoinette, 22 ans, couturière.
Dupont Jean-Victor, 39 ans, propriétaire-cultivateur et Vernay Benoîte, 38 ans.
Bruchet André, 23 ans, tisseur, et Ballery Jean-Marie, 20 ans, tisseuse.
Lambert Pierre-Eugène, 29 ans, peintre, et Beaudinat Isabelle, 26 ans, ourdisseuse.
Labouré Jean-Marie, 24 ans, tisseur, et Goutille Jean, 38 ans.
Robert Pierre-André, 24 ans, fabricant d'huile, et Viver Marie, 22 ans.

Naissances (12).

Genevois Pierre, fils de Jean-Claude Genevois, tisseur, et de Mercier Marie, tisseuse. — Fouilland Marie-Julie, fille de Gabriel Fouilland, tisseur, et de Primpier, Benoît Marie-Julie, tisseuse. — Brivet Marie-Claudine, fille de Benoît Brivet, tisseur, et de Collon Jeanne, tisseuse. — Sauvagnat Catherine, fille de Antoine Sauvagnat, tisseur, et de Cornet Jeanne, tisseuse. — Chervin Anne, fille de Jean Chervin, tisseur, et de Rabut Philiberte-Marie, tisseuse. — Aubert Madeleine-Félicie, fille de Pierre Aubert, menuisier, et de Tachon Marie. — Gouttebaron Jean, fils de Antoine Gouttebaron, tisseur, et de Gouveret Marie-Augustine, tisseuse. — Duvernay Claudine, fille de Pierre-Marie Duvernay, tisseur, et de Villachon Andrienne-Antoinette, tisseuse. — Mayet Marie, fille de Barthélemy Mayet, teinturier, et de Begon Antoinette, tisseuse. — Regaudiat Marie, fille de Louis Regaudiat, teinturier, et de Carton Marie,

tisseuse. — Verger Louis, fils de Jean-Louis Verger, employé de commerce, et de Magueux Agathe. — Verdier Charles-Régis, fils de Régis Verdier, marchand de grains, et de Ojardias Claire.

Décès (15).

Tractel Antoine, 81 ans, ex-tisseur, veuf de Durand Benoîte. — Grizard Caroline, 3 mois. — Dionnet Marie-Anne, 19 jours. — Allier Jean, 65 ans, célibataire. — Lécour Louis-Antoine, 12 jours. — Gérard Pierre, 45 ans, fabricant de chaux, époux de Barrois Françoise. — Ernestine. — Debaille Sophie-Estelle, 38 ans, épouse de Bolland Joseph-Dominique. — Aiguié Louis-Romuald, 38 ans, commis principal des douanes, époux de Pothuan Marie-Victoire. — Martinier Jean, 23 ans, soldat au 32^{me} régiment d'infanterie de ligne. — Constantin Benoit, 22 ans, jardinier célibataire. — Bollery Françoise, 56 ans, propriétaire, épouse de Raquin Claude, propriétaire. — Gamen Jeanne, 57 ans, célibataire. — Dully Antoinette, 31 ans, célibataire. — Bohan Henry-Marie, 57 ans, ancien magistrat, veuf de Gaillard Louise-Marie. — Deux enfants présentés sans vie.

Nous avons eu le regret de constater cette semaine une augmentation de 2 centimes dans le prix du pain.

Nous croyons que messieurs les boulangers se sont trop hâtés et que le prix des farines ne justifie pas cette surtaxe.

MERCURIALE

	St-Pourçain.	Roanne.
	4 Sept.	Vend. 27
Froment, 1 ^{re} q.d. déc.	4 62	4 50
Froment, 2 ^e qualité.	4 42	4 40
Froment, 3 ^e qualité.	» » »	4 30
Seigle, 1 ^{re} qualité...	2 43	2 40
Seigle, 2 ^e qualité...	» » »	2 25
Seigle, 3 ^e qualité...	» » »	2 15
Orge, double décal...	2 39	2 00
Avoine.....	1 34	1 20
Haricots.....	» » »	4 40
Farine, 1 ^{re} qté. 125 k.	52 00	53 00
Farine, 2 ^{me} qualité...	50 » »	50 00
Farine, 3 ^e q. barilletée	» » »	48 00
Pain de luxe, le kil...	» » »	» 50
Pain blanc.....	00 38	» 40
Pain de ménage.....	00 33	0 36
Foin, les 100 kil.....	» » »	4 50
Paille.....	» » »	2 50
Oeufs la douzaine...	» » »	» » »
Beurre le kilog.....	» » »	» » »

Pour tout ce qui doit être signé

Le gérant, V. CARTAY.

DÈS MAINTENANT
DES
DÈS MAINTENANT

En s'abonnant dès maintenant à la **Revue des Familles** pour l'année 1873, on reçoit gratuitement les numéros d'octobre, novembre, décembre 1872. La **Revue des Familles** a pour devise : *Dieu, Patrie, Famille* ; c'est assez dire son genre de rédaction. Elle donne chaque semaine une livraison illustrée de 32 p. et forme par an six vol. de chacun 260 p. — Abonnements : 4 fr. par an pour la France ; 6 fr. pour l'étranger. — Elle a une édition de luxe, avec gravures hors texte qui coûte 7 fr. pour la France et 9 fr. pour l'étranger. — Adresser les lettres et abonnements en bons de poste (ou timb.-poste avec 25 c. en plus pour change) à M. E. CHARPENTIER, directeur, 47, rue Condorcet, Paris. 280

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
(ANONYME)

57, rue Taillout, à Paris,
Succursale, à Saint-Etienne, 3, rue du Grand-Moulin.

Intérêts sur les sommes versées en compte courant :

Chèques à disponibilité, 3.65 0/0, soit un centime par jour.
Comptes courants de 30 jours à 4 mois 4 1/2 0/0
Bons { de 4 mois à 8 mois . . 50/0
à intérêts { de 8 mois à 1 an . . . 6 0/0

ELLE DÉLIVRE DES CHEQUES SUR
TOUTES LES VILLES DE FRANCE

PRÊTS ET AVANCES SUR TITRES.

Paiement de tous coupons.

Opérations de Bourse au comptant et à terme. — Arbitrage.

Renseignements gratuits sur toutes valeurs. — Escompte et recouvrement des effets de commerce sur la France et l'étranger.

Le Président du Conseil d'administration,

N. LEBEVRE-DURUFLÉ, G. O.

Ancien ministre du commerce et des travaux publics. 58

LE PEUPE SOUVERAIN

Journal quotidien, politique et littéraire

RÉDACTEURS PRINCIPAUX

F. VICTOR HUGO. CAMILLE PELLETAN.
ÉDOUARD LOCKROY. D'ALTON-SHÉE.
PAUL MEURICE. ERNEST BLUM.
AUGUSTE VACQUERIE. VICTOR MEUNIER.
EDMOND LEPELLETIER.

Le PEUPE SOUVERAIN commencera dans son
feuilleton, le 1^{er} novembre,

LE BON LAHIRE

TROISIÈME PARTIE

JEANNE D'ARC

par

PAUL MEURICE

Le 11 novembre :

NOTRE DAME DE PARIS

par

VICTOR HUGO

Le Peuple souverain publie le compte-rendu
des séances de l'Assemblée.

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ABONNEMENTS

Trois mois 3 fr., Six mois 12 fr., Un an 23 fr.
Adresser lettres et mandats à l'Administrateur —
Gérant, 30, rue du Mail, 30. 212

COURS DE CHANT ET DE PIANO

Pour les jeunes personnes, les lundis et
jeudis, par Mme CANU-ANDRÉA, élève du Con-
servatoire de Paris.

30, rue Nationale.

Leçons particulières. 209

Roanne, imprimerie Vignal et Cie.

Pour les CHEVEUX et la BARBE
Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de
Russie
1^{re} Médaille d'Or, 3^{me} Médaille d'Argent

**RÉPARATEUR
AU QUINQUINA**

Préparé par P. GRUCO, chimiste, breveté s. g. d. g.
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE, 11. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture,
rende progressivement aux Cheveux et à
la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher.

DÉPOT 168
chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

A VENDRE OU A LOUER

UNE

GRANDE MAISON

Située rue St-Jean 63, en face de la rue BEL-AIR

APARTEMENT BOURGEOIS COMPLET

Vastes Magasins. — Cours. — Ecuries. —

Remises.

S'adresser pour traiter au docteur

COUTARET, rue de la Gare, à Roanne. 27

A LOUER DE SUITE

VASTE MAGASIN

Et dépendances

Situé rue Neuve-des-Bourassières, 12

S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux. 110

AVIS

L'étude de M. HELLE, notaire à
Roanne, successeur de M. Dumont, est
transférée place St-Etienne, n° 6, maison
Poyet-Broy.

THE BERAUD

La Boîte
Le plus agréable des Purgatifs

Guérissant Migraines, Coli-
ques, Maux de Tête, purifiant le
Sang et facilitant la digestion.

SE TROUVE
DANS TOUTES LES PHARMACIES

A vendre à l'amiable

EN GROS OU EN DÉTAIL

Avec entrée en jouissance de suite

Un joli

VIGNERONAGE

Situé à Villerey, près la Fouillouse

Belle Maison

D'HABITATION ET D'EXPLOITATION

Hangar, Cellier, Caves, Pressoir

et Cuve.

VUE MAGNIFIQUE

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et visiter les lieux à

M. BALAVY, agent de ventes à Roanne,

rue Nationale, 2, ou à M. PRUD'HON, rue

de la Gare 180

Plus de Mercure!!

Les Dragées Balsamiques, toniques et
dépuratives sont infailibles contre les mala-
dies secrètes des deux sexes, récentes ou
chroniques, écoulements les plus invétérés,
rebelles à tous traitements. Maladies de
Vessie, incontinence, ou rétention d'urine.
Traitement sans privation, ni ré-
gime. Note explicative. La boîte : 2 fr. 90.
Envoyer franco, contre timbre-poste, retour
en courrier. Seul dépôt : Toulouze, phar-
macie Ducor, rue Matabiau, 68.

PÂTE
Bronchites, Gripes,
Toux sèches,
Catarrhes,
Rhumes.
1,25

CODEINE-TOLU
DU
Dr. Zed

Dans les Pharmacies.
22, rue Drouot PARIS

AGENCE DE PUBLICITÉ

J. MALIGNON, 14, rue Tupin, à Lyon.

AFFICHAGE GÉNÉRAL

Ville, banlieue et toute la France.

ÉDITEUR DE L'INDICATEUR

DES RUES DE LYON ET DE LA BANLIEUE

Annonces dans les journaux

Distribution d'imprimés sur la voie

publique et à domicile.

Plage, mise sous bandes ou sous

enveloppes à des prix très modérés.

Impressions d'affiches, prospectus,

lettres de décès, etc., etc.

Représentant du Courrier de Roanne

pour Lyon. 75

Maison J. MONTROUSSIER. — Droguerie

A. JACQUES aîné

AU

SUCCESSION

GRIFFON

86, rue Nationale, 86

BENZINE INODORE

rectifiée à l'éther.

Ce nouveau procédé pour rectifier la Ben-
zine, permet de l'employer pour lever toutessortes de taches sur les étoffes les plus dé-
licates, les gants de peau et l'orfèvrerie.

Prix du flacon : 60 centimes.

SERVIS DE TABLE PORC avec 2 chiffres 12 et 87 p. 98 fr.
SERVIS A DESSERT PORC avec 10 chiffres 12 et 46 p. 76 fr.

ALLOISY
PARIS
CHOIX-IMMOBENSE
SERVICES DE TABLE
FABRIQUE J. L'IMMOBENSE

SERVIS DE TABLE CRISTAL avec 2 chiffres 12 et 59 p. 72 fr.
CAVES A LIQUEURS bois riches, Cristaux gravés 90 p. depuis 36 fr.

A VENDRE

MATÉRIEL DE FABRIQUE DE COTONNE

S'adresser à l'Imprimerie.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descen-
tes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco
à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-
Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée),
gendre et succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon,
ou à la P^{re} Briand, aux Herbiers (Vendée).

AVIS

M. DAMON, F^{de} de Plâtre et M^{de} de Vins, rue du Rivage et Creux-Grangé

A ROANNE

A l'honneur de rappeler aux propriétaires et aux débiteurs, qu'il a toujours

des vins de **BOURGOGNE** en 1^{er} choix comme ordinaire.

Prix récolte 1871, vins rouges, l'hectolitre nu, 34 francs.

id. id. 1872, id. id. id. id., 30 francs.

id. id. 1872, id. blanc Rully, de choix, 48 francs les 114 litres, fût à

rendre.

Vente par quart ou demi-pièce. 211

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

J.V. BONN

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits ana-
logues ; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs
aux spécialités les plus renommées.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs — Paris, Province, Étranger.
GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Écuries, PARIS. 188